Le Medef prêt à s’engager pour la place des femmes dans les instances de direction des entreprises

Publié le 19 janvier 2021

En instaurant il y a 10 ans les quotas dans les conseils d’administration, la loi Copé Zimmermann a rempli son objectif. Les quotas ont permis un rééquilibrage femmes-hommes et produit des effets positifs. Se pose aujourd’hui la question de ce rééquilibrage dans les instances de direction qui, à la différence des conseils, ne sont pas des instances régulièrement renouvelables, rendant inapplicable ce système de quotas.

Dès lors, en plus des actions volontaristes des entreprises pour rééquilibrer leurs instances dirigeantes, le Medef est prêt à s’engager avec la ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, Elisabeth Borne, et le ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, Bruno Le Maire, dans un dispositif visant à promouvoir la place des femmes dans les comex ou les codir des entreprises. La bonne solution opérationnelle serait de s’appuyer sur l’index de l’égalité salariale. Le Medef est prêt à travailler avec le Gouvernement pour élaborer un nouvel indicateur à cet index qui a montré son efficacité.